

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 30 Mars 2016

L'an deux mille seize et le trente mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 22 mars 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1

**Présents : VOLLE – TESTON – BEUGNET – HILAIRE – CORNET – GRENIER –
LEBRAT – BOUNIARD – EUVRARD – JOLLIVET – PIQUEMAL – GAUTHIER -**

**Excusés : Mme CROZIER a donné procuration à Mr GAUTHIER
Mme RAMUS a donné procuration à Mr TESTON**

Absent : Mr RIFFARD

Mme **LEBRAT** a été élue secrétaire.

Objet : Elargissement du syndicat mixte du bassin de l'Escoutay et du Frayol et modifications des statuts.

VU l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 art. 41,

VU l'arrêté Préfectoral n°90-154 du 23 février 1990, modifié par arrêtés préfectoraux n°97-1061 du 24 juillet 1997, n°2004-138-0026 du 17 mai 2004, n°2009-196-0001 du 15 juillet 2009, n°2012-307-0003 du 02 novembre 2012, n°2013-200-0019 du 19 juillet 2013,

Monsieur le Maire informe le conseil que lors du Comité Syndical du 13 janvier 2016, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Escoutay s'est prononcé en faveur de l'intégration des communes

d'Aubignas et du Teil au Syndicat. En conséquence, les compétences du Syndicat s'exerceraient sur le bassin de l'Escouaty mais aussi sur les bassins versants du Frayol et du Bourdary.

La révision des statuts pour élargir le périmètre est l'occasion notamment de préciser les compétences du syndicat : si l'entretien de la végétation des berges et du lit et la gestion des bancs de galets sont pris en charge, la construction de protections de berges et la rénovation des ouvrages d'arts sont exclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** l'intégration des communes d'Aubignas et de Le Teil au SMBE,
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SMBE présentés en annexe,
- **DONNE** à Monsieur le Maire les pouvoirs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 30 mars 2016.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 31 mars 2016.
LE MAIRE,
André VOLLE.

